

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 94 (1943)
Heft: 2

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS

Dans une communication sur l'« *agriculture suisse en 1942* », l'« Office de renseignements sur les prix, de l'Union suisse de paysans », écrit ce qui suit au sujet de l'économie forestière :

« Il a été demandé de la *sylviculture suisse*, pour la campagne 1942/1943, d'intensifier à nouveau les coupes et de les porter à 150 % au moins de l'exploitation normale. L'Association suisse d'économie forestière et l'Union suisse des paysans étaient intervenues auprès du Service fédéral du contrôle des prix et de la Section du bois de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail afin d'obtenir que les nouveaux prix du bois de service fussent adaptés aux frais accrus de façonnage et de transport. Malheureusement, bien que soupesées avec soin et pourtant fort modérées, les propositions formulées par les sylviculteurs ont été écartées. Cette décision est très regrettable et elle ne sera guère de nature à encourager nos sylviculteurs dans l'accomplissement de l'énorme surcroît d'efforts qu'on leur demande. En particulier, le fait de n'avoir pas suffisamment tenu compte de l'aggravation sensible des frais de façonnage et de transport, dans les régions de montagne, rend difficile la mise à disposition des réserves de bois que constituent les forêts de montagne. Néanmoins, la sylviculture ne se soustraira pas aux obligations qui lui incombent dans le domaine de l'approvisionnement du pays en bois. A l'avenir, toutefois, il sera indispensable, lors de la fixation des prix, de mieux tenir compte de l'aggravation des frais de production. Pour le moment, on devra favoriser la livraison du bois des régions de montagne par le moyen de subsides pour frais de transport et d'allocations de compensation. »

Il est réconfortant, pour les forestiers suisses, de pouvoir entendre une opinion aussi raisonnable sur les questions ci-dessus en cause, dictée par la plume de l'un des dirigeants de la paysannerie suisse.

CHRONIQUE

Confédération

Ecole forestière. La division forestière de l'E. P. F., l'Institut de recherches forestières et la Société forestière suisse ont décidé d'organiser une série de conférences pour commémorer le souvenir du professeur *A. Engler*, décédé en 1923. Elle aura lieu probablement du 10—12 juin. Les questions à traiter seront choisies parmi celles dont le défunt s'est occupé surtout. — A la même occasion, il sera procédé à l'inauguration, à l'Ecole forestière, d'un buste en bronze du savant professeur.

Les membres de la Société forestière suisse ont été invités, par le comité permanent, à vouloir bien s'aider à couvrir les frais occasionnés

par ce buste. La somme réunie jusqu'ici est insuffisante. Aussi avons-nous été invités à renouveler l'appel du comité. Ceux parmi les lecteurs de nos deux périodiques qui voudront bien y donner suite, sont priés d'adresser leur obole au compte de chèques postaux « Société forestière suisse, Zurich VIII 11 645 ». *La rédaction.*

Cantons.

Zoug. L'inspecteur forestier cantonal M. G. Mettler ayant atteint la limite d'âge va être, prochainement, mis à la retraite. Le Conseil d'Etat a désigné pour lui succéder M. A. Merz, ingénieur forestier, adjoint à l'Office forestier central de Soleure. Le nouvel élu entrera en fonction le 1^{er} avril 1943.

BIBLIOGRAPHIE

Société vaudoise de sylviculture et Association forestière vaudoise : **Agenda forestier et de l'industrie du bois pour 1943.** Editeur : V. Porchet, librairie centrale et universitaire, rue Pépinet 4, à Lausanne. Prix : relié 3 fr.

A la suite d'un regrettable malentendu, l'*Agenda forestier vaudois* nous est parvenu trop tard pour le signaler à l'attention de nos lecteurs dans le premier cahier de cette année. Ce retard n'a heureusement pas grande importance. Nous apprenons, en effet, par l'éditeur M. V. Porchet que, malgré un tirage supérieur à celui de 1942, l'édition est épuisée. Voilà qui prouve l'importance actuelle de tout ce qui touche au bois; combien aussi l'*Agenda forestier* est populaire et apprécié de ceux qui, en Romandie, ont à s'occuper de la forêt et de ses produits. Succès réjouissant pour lequel ses éditeurs ont droit à de vives félicitations.

L'an dernier, nous avons analysé longuement ici l'*Agenda* pour 1942 (p. 52). Aussi pouvons-nous nous abstenir d'y revenir aujourd'hui, pour cette raison aussi qu'il ne contient aucune innovation. Relevons simplement, en ce qui a trait à l'Office cantonal vaudois du bois, que son directeur précédent, M. E. Graff, a été remplacé par M. Ch. Gonet, professeur, qui occupe à nouveau ce poste (p. 94).

Au chapitre « Etat des agents forestiers supérieurs », les indications pour le canton du Valais auraient pu être complétées comme suit : L'inspecteur cantonal est M. Ch.-A. Perrig et non pas Pervig; d'autre part, l'arrondissement V n'a plus à sa tête M. A. de Verra, lequel est décédé au commencement d'octobre dernier et avait quitté ses fonctions en 1940; enfin, l'arrondissement VIII n'est plus vacant, M. F. Roten ayant été mis à sa tête voilà quelques mois déjà. D'autres mutations encore auraient pu être indiquées.

Cette dernière édition est présentée de façon aussi attrayante que les précédentes; son impression, en particulier, est très soignée sur un papier d'excellente qualité. Aussi est-il compréhensible que les acquéreurs habituels de l'*Agenda forestier* lui restent fidèles et que leur nombre aille en augmentant.

H. B.